

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 JUILLET

LA LOI MILITAIRE

LOI DU GÉNÉRAL BOULANGER

Tous les séminaristes feront indistinctement un an de service à la caserne.

C'est par cette déclaration que M. de Freycinet a enlevé le vote de la Loi-Boulangier, qui se traduit par le fameux mot de Laguerre : « Tous les curés sac au dos ! »

Le spectacle qu'offraient lundi les députés républicains fait bien saisir le fond de la situation.

Tous les républicains, sans distinction de nuances, sont unis contre l'Église. Ils ne font qu'un pour achever l'œuvre de déchristianisation de la France dans laquelle Gambetta a engagé son parti et que Boulanger a promis de poursuivre jusqu'au bout.

Freycinet a été acclamé quand il a dit « qu'il » fondait les plus grandes espérances sur les » ecclésiastiques pour faire d'excellents brancardiers en temps de guerre », parce qu'au paravant il aurait fait des ecclésiastiques des troupiers de premier ordre.

Le général Boulanger, dont on votait la Loi, a tenu à ce que les républicains ne s'attribuaient pas le mérite de cette œuvre de destruction de l'Église de France. M. de Susini est monté à la tribune faire sa déclaration au nom du parti boulangiste.

La Presse la rapporte en ces termes :

LE PROJET DU GÉNÉRAL BOULANGER. — LA DÉCLARATION DE M. DE SUSINI

« La Chambre des députés a voté la loi militaire, retour du Sénat, qui consacre le service de trois ans.

« Notre ami, M. de Susini, avant le vote a fait la fière et éloquente déclaration suivante, que nous empruntons au compte rendu analytique :

« M. de Susini. — En mon nom personnel et au nom de mes amis du groupe républicain national (Rires au centre et à gauche), je déclare qu'en protestant contre les modifications antidémocratiques que le Sénat, issu du suffrage restreint, a fait subir au projet de loi présenté par le général Boulanger... (Interruptions à gauche.) Alors vous étiez tous avec lui !

« *Voix à gauche.* — C'est lui qui était avec nous.

« M. de Susini. — Il était avec vous et vous étiez avec lui. Nous étions tous ensemble ; c'est vous qui l'avez abandonné ; nous, nous n'avons pas varié.

« Je dis qu'en présence de l'attitude de la majorité républicaine, nous nous trouvons dans l'obligation de voter la loi quelque imparfaite qu'elle soit. (Bruit.) »

Les parlementaires ont hurlé, mais le pays sait parfaitement que la loi de trois ans est due aux efforts incessants du chef du Parti national.

Il lui en sera reconnaissant. Il n'oubliera pas non plus que notre collaborateur et vaillant

ami Laisant a été le premier promoteur de la loi.

A LA CHAMBRE

Les républicains se sont mis en tête de célébrer leur 14 Juillet au moyen d'une amnistie. Sur ce point, ils se sont tous mis d'accord.

Mais il restait à déterminer la mesure dans laquelle s'exercerait la clémence ministérielle ; et à cet égard des divergences se sont produites.

La commission nommée par la Chambre proposait l'amnistie pour tous les crimes et délits, hormis les délits de diffamation commis par la voie de la presse.

De son côté, le gouvernement demandait qu'on étendit l'exception aux crimes et délits de Deçazeville et aux délits d'injure commis dans les journaux.

La question était ainsi posée lorsque le débat sur l'amnistie est venu, dans la soirée d'hier, devant la Chambre.

Tout d'abord, M. Gausson a sollicité la suppression de l'exception relative au délit de diffamation. Mais M. Andrieux a repoussé, au nom de la presse, le bénéfice de la clémence gouvernementale, et il a profité de l'occasion pour jeter aux Constans, aux Rouvier, aux Thévenet cette cruelle apostrophe :

« Le véritable accusé, c'est parfois celui qui ne se plaint pas. Il ne faut pas que l'amnistie serve de prétexte à ceux qui ont peur du jury. »

Tous les yeux se sont tournés vers le banc ministériel. M. Thévenet était blême, mais cela n'a rien d'étonnant, la garde des sceaux étant de ces hommes qui n'ont jamais su rougir.

Cependant on passe au vote. Les divers paragraphes de l'article 1^{er} du projet de la Commission sont successivement adoptés. On va statuer sur l'ensemble, lorsque tout à coup M. Thévenet demande la parole.

Le gouvernement, nous dit-il, entendait restreindre l'amnistie. La Commission a passé outre. Il vient, lui, Thévenet, dégager la responsabilité du gouvernement.

Il est bien temps !

D'ailleurs, M. Thévenet ne propose rien. Il se figure sans doute que, pour dégager la responsabilité du gouvernement, il suffit d'une formule. Mais voilà que deux députés, MM. Rodat et de Sonnier, reprennent le projet ministériel à titre d'amendement.

Aussitôt la Chambre rejette en bloc l'article premier de la commission qu'elle vient de voter en détail. Elle prend en considération le contre-projet de MM. de Sonnier et Rodat. Et sur ce contre-projet la discussion recommence de plus belle. C'est le triomphe de la platitude ministérielle et de l'incohérence parlementaire.

Si le nouveau projet est adopté, les délits de diffamation et d'injure commis par la voie de la presse seront exceptés de l'amnistie. Qu'on assume de braves gendarmes ou qu'on saccage une usine dans une grève, qu'on vole les scrutins électoraux ou qu'on terrorise le suffrage universel, ce sont là des peccadilles dignes de toute la clémence gouvernementale. Mais injurier Constans ou Thévenet ! quel crime irrémissible !

Tout bien considéré, nous trouvons l'exception flatteuse pour la Presse. Il nous semble seulement que nos honnêtes ministres font preuve d'imprudence en se montrant si parcimonieux dans la répartition de la clémence présidentielle.

Une autre exception vise les crimes de Deçazeville. Celle-ci, nous ne la comprenons pas du tout. Pour célébrer dignement l'anniversaire du 14 juillet, la fête du massacre, on ne saurait mieux faire que d'amnistier, décorer et porter en triomphe les assassins du malheureux Watrin. Ce serait plein de couleur locale.

Un article transitoire du projet de loi sur le recrutement, projet que la Chambre a définitivement adopté avant-hier, donne au ministre de la guerre un délai de six mois pour assurer l'application de la nouvelle loi.

Le ministre, en réponse à une question de M. Lanjuinais à ce sujet, a déclaré qu'il n'avait pas besoin de ce délai, et que la nouvelle loi commencerait à fonctionner le 1^{er} novembre prochain, ou au plus tard le 1^{er} janvier 1890.

Toutes les dispositions ont été prises pour que les hommes qui auront accompli trois ans de service au moment où commencera l'application de la nouvelle loi soient renvoyés dans leurs foyers, de manière à faire place à la classe qui sera appelée tout entière.

PROTESTATION DE KERDREL

Le Sénat a décidé de commencer aussitôt la discussion du budget, dans l'espoir de la terminer vendredi, en sorte que les Chambres puissent s'ajourner samedi soir. Au nom de la droite sénatoriale, M. de Kerdrel a protesté contre cet escamotage du budget. Toute discussion sérieuse en est impossible et cependant ce budget engage gravement les finances du pays. M. de Kerdrel a vainement demandé le renvoi du budget après les élections au conseil général, qui sont « considérées comme le diazazon des élections générales ». Dans une réunion préliminaire, la droite avait décidé de prendre une part active à la discussion de compétence de la Haute Cour et de protester par une déclaration solennelle, suivie d'une retraite, contre la violation de la loi.

LA HAUTE COUR

Contrairement à ce qui avait été dit par plusieurs journaux, la droite sénatoriale est résolue à prendre part aux délibérations de la Cour dite Haute.

Mais elle est décidée également, si cette Cour, comme cela est à prévoir, entre dans la voie des illégalités, à faire une déclaration et à se retirer en masse pour protester. Ces retraites collectives sont, disent certains journaux, contraires au règlement. Mais la violation du règlement n'est rien auprès de la violation de la loi.

DÉCEPTION D'YVES GUYOT

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, accompagné du directeur des chemins de fer, s'est rendu lundi à la commission des finances

du Sénat. Il a soutenu les propositions du gouvernement, déjà votées par la Chambre, au sujet des travaux de chemins de fer à construire en 1890, au moyen des fonds avancés par les Compagnies. On sait que le ministre propose de continuer toutes les lignes commencées et d'en entreprendre 17 nouvelles. Le maximum des dépenses à faire est évalué à 10 millions.

La commission des finances du Sénat a refusé les dix-huit millions demandés par le ministre des travaux publics et destinés à de nouveaux travaux de chemins de fer.

Les élections au Conseil général

Les élections au Conseil général vont avoir lieu de dimanche en quinze. Nous n'avons pas besoin d'appeler sur ces élections l'attention de nos lecteurs. Jamais elles n'eurent une plus grande importance.

L'on peut dire que c'est d'elles, en grande partie, que dépend le succès des candidats conservateurs à l'élection législative dans le département.

Les républicains sentent bien qu'ils feront dans toute la France des pertes considérables dans le scrutin du 28 juillet. Ils essaient d'avance de les atténuer. Ainsi le Temps explique que, sur les 4,500 sièges de conseillers généraux que le pays aura à distribuer à la fin du mois, il y en a environ, à l'heure actuelle, 4,200 qui appartiennent aux républicains et 300 seulement aux conservateurs, « ce qui revient à dire que lorsque les uns exposent quatre, les autres n'exposent qu'un. On voit donc, en réalité, que dans la prochaine campagne les premiers ont beaucoup à perdre et relativement peu à gagner, et que les seconds, au contraire, ont très peu à perdre et peuvent gagner beaucoup. Il faut tenir compte de cette double situation dans l'appréciation des résultats électoraux. C'est même pour cela que, sans méconnaître l'importance de cette première consultation du suffrage universel, il est permis de dire qu'il sera difficile de tirer des chiffres acquis des inductions mathématiques de ce que seront les élections législatives. »

Ces lignes suffisent pour faire apercevoir les terreurs des opportunistes.

Nous sommes loin des chants de triomphe qui précédaient habituellement les élections.

Le Temps, cet officieux de tous les ministères, qui a trouvé moyen de défendre avec le même optimisme béat, la même modération apparente, les mesures les plus iniques et les plus odieuses, le Temps juge à propos de prévenir les républicains que leurs insuccès du 28 juillet ne sauraient rien préjuger pour les élections d'octobre.

Avertissement salubre qui est, pour nous, du meilleur augure.

L'EXPLOSION DE GRISOU

Saint-Etienne, 9 juillet.

Le feu ayant redoublé d'intensité, les travaux pour remonter les cadavres ont été interrom-

pus aujourd'hui, afin de permettre aux diverses équipes d'ouvriers d'établir de nouveaux barrages contre l'incendie.

Les obsèques des victimes ont continué ce matin dans les différents cimetières.

La foule continue toujours à se porter aux abords du puits Saint-Louis. Dans la chapelle ardente installée par la Compagnie et où les cadavres sont déposés, les familles affluent également cherchant à reconnaître leurs morts.

L'état des cadavres enfouis depuis huit jours au fond de la mine est épouvantable; ils sont absolument méconnaissables et ressemblent à des boules noires. Les visages ne présentent plus aucune forme humaine.

Hier soir, trois malheureuses veuves se sont disputé un cadavre, chacune croyant reconnaître son mari.

Le procureur général est en permanence sur les lieux pour faciliter autant que possible les déclarations de l'état-civil.

Quant à la tâche des ouvriers employés au transport des cadavres et à la surveillance de la chapelle ardente, elle est des plus pénibles et aussi des plus écœurantes.

Malgré l'acide phénique répandu partout en grande quantité, l'odeur de chair brûlée et putréfiée est littéralement insupportable.

Un grand nombre de travailleurs et d'agents de l'autorité n'ont pu résister à cette odeur et ont dû abandonner la tâche qui leur était confiée.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE JURY EN MAINE-ET-LOIRE

Un arrêté préfectoral fixe à 600 le nombre de jurés devant composer la liste annuelle dans le département de Maine-et-Loire.

Ce nombre est réparti entre les arrondissements et les cantons du département, savoir :

Arrondissement d'Angers, 199 jurés.

Arrondissement de Baugé, 83 jurés.

Arrondissement de Cholet, 143 jurés.

Arrondissement de Saumur, 103 jurés.

Arrondissement de Segré, 72 jurés.

Les 103 jurés de l'arrondissement de Saumur sont répartis comme suit entre les sept cantons :

Canton de Doué, 12,615 habitants, 14 jurés.

Canton de Gennes, 8,057 habitants, 9 jurés.

Canton de Montreuil-Bellay, 41,146 habitants, 13 jurés.

Canton de Saumur (Nord-Est), 9,304 habitants, 11 jurés.

Canton de Saumur (Nord-Ouest), 8,997 habitants, 10 jurés.

Canton de Saumur (Sud), 23,103 habitants, 26 jurés.

Canton de Vihiers, 47,635 habitants, 20 jurés.

UNE HONORABLE EXCEPTION

Le nouveau maire de Limoges, M. Labussière, vient d'adresser aux fonctionnaires municipaux une circulaire dans laquelle il leur donne les meilleurs conseils.

« L'administration, — dit-il, — entre autres choses, n'a certes pas l'intention d'influencer les consciences et chacun reste libre de son vote; mais il est certaines fonctions qui, sous peine d'être amoindries, exigent de ceux qui les occupent un renoncement absolu à la vie politique active.

» Les fonctions d'employés municipaux sont de ce nombre. Il y a, du reste, plusieurs façons de mériter de la République et de la commune, et la moins bonne n'est pas celle qui consiste à dépenser silencieusement ses forces et son intelligence dans le poste auquel on a été appelé.

» Nous considérons donc uniquement comme donnant une preuve de dévouement non l'employé qui, élevant la voix, fera notre panegyrique devant le corps électoral, mais bien celui qui, sans ostentation, modestement, par son assiduité au travail, sa prévenance et sa complaisance vis-à-vis du public, l'accomplissement en un mot de son devoir professionnel, s'appliquera à nous faire aimer et respecter.

» Ce dernier, nous saurons le distinguer, le soutenir, et, si nous le pouvons, le récompenser. »

M. Labussière n'est pas de nos amis politiques, mais cela ne nous empêche pas de reconnaître qu'il a, dans la circonstance, absolument raison. L'employé le plus utile, même électoralement parlant, n'est pas celui qui « élevant la voix, fait le panegyrique des gouvernants, mais bien celui qui, sans ostentation, modestement, par son assiduité au travail, sa prévenance et sa complaisance vis-à-vis du public, l'accomplissement en un mot de son devoir professionnel, s'applique à les faire aimer et respecter. »

La République ne comprend pas les choses ainsi. Elle révoque les employés exclusivement dévoués à leur devoir professionnel, pour réserver toutes ses faveurs à ceux qui, élevant la voix, font son panegyrique. Les résultats qu'elle obtient ainsi prouvent assez que le calcul est mauvais.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition Universelle de 1889

La Compagnie d'Orléans vient de faire connaître à M. le ministre des Travaux publics que, pour faciliter aux populations industrielles desservies par son réseau l'accès de l'Exposition Universelle, elle accorde une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif ordinaire aux Comités départementaux, Municipa-

lités, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, pour le transport des ouvriers et contre-maitres qu'ils voudraient envoyer à leurs frais à l'Exposition, à la condition que ces ouvriers voyagent, à l'aller et au retour, par groupes de quatre au moins. La durée de leur séjour à Paris ne sera nullement limitée. Les Comités, Municipalités, Chambres de Commerce, Chambres Syndicales et Patrons, qui voudront profiter de cette réduction, devront adresser une demande au directeur de la Compagnie, en mentionnant les noms des ouvriers et contre-maitres pour lesquels devront être établis des bons de réduction.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fête du 14 juillet 1889. — AVIS

A l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet, les billets d'aller et retour délivrés les vendredi 12 et samedi 13 juillet, à destination de toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris excepté) (1), par toutes les gares du réseau de l'Etat (Paris compris), et dont la validité expirerait avant le 16 juillet, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi 16 juillet.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour au départ de Paris, cette prolongation est applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel ces billets sont valables (toute voie Etat, ou voie mixte Orléans-Etat, ou Ouest-Etat).

GENNES. — Le sieur Louis Blanchard, régisseur de M. Persac, à la Piolière, commune de Gennes, était, la semaine dernière, occupé à répandre du sulfure de carbone dans une vigne, lorsque la pompe dont il se servait se dérégla. Blanchard voulut démonter l'appareil et faire fonctionner le mécanisme: par malheur, un jet de sulfure de carbone lui entra dans l'œil.

En proie à des douleurs atroces, Blanchard regagna sa demeure et il attendit jusqu'au lendemain la visite d'un médecin. Le docteur Vidal, de Gennes, qu'il consulta, l'adressa à un spécialiste d'Angers, le docteur Motais. Celui-ci déclara au sieur Blanchard que son œil était gravement atteint, mais que tout espoir n'était pas perdu.

SEGRÉ. — Une tentative de vol a eu lieu lundi dans la nuit à la sous-préfecture de Segré.

Des voleurs ont voulu y pénétrer en faisant sauter l'espagnolette d'un volet de la salle à manger. Réveillés par le bruit, un domestique et le sous-préfet se sont précipités et les voleurs ont pris la fuite.

COURSES DE LA FLÈCHE

On lit dans l'Écho du Loir :

« Par suite des inondations, les prés qui forment l'hippodrome de la Bruère, ne pouvant être fauchés en temps utile, les courses de La Flèche sont remises au dimanche 11 août. »

(1) Pour Paris, voir l'avis spécial.

LE DRAME DE BONNILLET

On lit dans le Journal de la Vienne :

« Un drame épouvantable a eu lieu hier dans la commune de Chasseneuil, au village de Bonnillet, et a causé à Poitiers une très vive émotion.

M. le docteur Ricordeau, accompagné de M. le maréchal des logis Aulaire, commandant la brigade de gendarmerie de Clan, se rendait hier matin, vers 10 heures 1/2, au domicile du nommé Favre, propriétaire à Bonnillet, afin de constater l'état mental de cet individu qui, depuis longtemps déjà, donnait des signes de folie.

Favre était dans sa maison. Il fit d'abord assez bonne figure à ses visiteurs et leur donna même une poignée de main.

Mais, tout à coup, tirant de sa poche un revolver, il en déchargea un coup à bout portant sur le docteur Ricordeau.

Il se réfugia alors derrière une table et tira trois autres coups sur le maréchal des logis Aulaire, puis il gagna la campagne.

Au bruit des détonations, les voisins accoururent.

Ils trouvèrent M. le docteur Ricordeau sans connaissance; une balle l'avait atteint au ventre.

M. Aulaire avait reçu trois balles, une dans la cheville de la jambe droite, une autre dans la cuisse; la troisième avait traversé son ceinturon et s'était logée dans le côté droit.

Le parquet fut aussitôt prévenu par dépêche, et cinq gendarmes armés, commandés par le capitaine Foureau, partirent pour Bonnillet, où le procureur de la République, le juge d'instruction et un greffier se rendirent également.

Pendant ce temps on prodiguait des soins aux blessés.

M. Aulaire a pu être transporté à Clan, et tout fait espérer que ce brave soldat, qui jouit de l'estime et de la considération de tous, pourra reprendre son service.

Malheureusement il n'en est pas de même pour le docteur Ricordeau.

Son état est très grave.

MM. les docteurs Brossard, Jallais et Chrétien, qui lui ont donné les premiers soins, n'ont pas encore tenté l'extraction de la balle.

On craint qu'elle n'ait produit dans l'organisme des lésions mortelles.

En un mot, on désespère de le sauver.

Quant à Favre, il a été arrêté quelques heures après son double crime, dans le coteau situé au-dessus de sa maison.

Se voyant découvert par un brigadier de gendarmerie de Poitiers, il déchargea de nouveau son revolver sur le militaire, mais heureusement il ne l'atteignit pas.

Enfin, mettant son arme dans sa bouche, il tira un dernier coup.

La balle ne fit que lui traverser la lèvre supérieure.

56 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XVI. — (Suite)

— Calmez-vous, redisait encore la gardienne, calmez-vous, de grâce, madame: la fièvre va revenir.

Mais elle sans l'entendre :

— Non, non, je vais reprendre ma place dans les brillants salons. Oh! les jalouses! Tenez, tenez, je suis toujours la plus belle, je suis toujours la reine. Donnez, gardienne, donnez mon fard.

Avec rage, elle fardait alors ses joues ternies et rougissait ses lèvres; puis sur son cou décharné elle faisait scintiller sa rivière de diamants; et, fébrilement, elle encerclait de bracelets d'or, ses pauvres poignets d'une effrayante maigreur.

Puis, radiieuse, sa colère soudainement apaisée :

— Je suis belle, moi!... la plus belle toujours. Et se mirant dans sa glace à main, penchant

coquettement la tête, souriant à sa parure, elle essayait une roulade.

Sa voix affaiblie avait cependant encore de remarquables sonorités, et la note lancée avec vigueur était suivie de modulations d'une délicatesse extrême.

L'aliénée revoyait ses triomphes de jolie femme et de remarquable musicienne; ses triomphes qui, pour elle, étaient plus que la vie. Elle se figurait un salon rempli de monde, étincelant de lumière. Elle entendait le bruit des applaudissements. C'était elle qu'on félicitait.

Elle chantait toujours, s'animant sous son fard, tantôt donnant des notes perlées comme celles du rossignol, tantôt douces et plaintives comme celle du ramier.

— Madame, madame, reprenait la gardienne, en joignant les mains, vous allez vous faire du mal... Vous avez le délire.

Mais elle ne l'entendait pas. Et, le sourire aux lèvres, elle redisait tout son répertoire, puis, enfin, s'arrêtant haletante, triomphante, du regard, quêtant les applaudissements.

Parfois son mari, entrant soudainement dans la chambre, venait l'interrompre. Alors l'aliénée, prise d'une subite épouvante, saisissait ses diamants, ses bracelets; et, vivement, les ca-

chait, les couvrait, les protégeant de ses deux mains étendues.

— Oh! ne les volez pas, suppliait-elle toute tremblante. Non, non, il ne faut pas les prendre... Je vous le défends... Ils sont à moi.

Broze la regardait fixement, le visage assombri, les sourcils contractés. Jusque sur le seuil de l'éternité, cette femme, oubliant la mort de sa fille, se parait de bijoux et rêvait aux triomphes.

— O femme sans âme! femme sans âme, murmurait-il. Orgueil, vanité, frivolité, voilà tes noms.

Puis, avec un accent glacé :

— Gardez vos bijoux. Je n'en veux plus.

Il s'éloignait, farouche, entrant dans son cabinet de travail, ouvrait une petite cave à liqueur, prenait un flacon et remplissait son verre.

Quand le cœur n'a plus que du mépris, pensait-il, le chemin paraît si long! Il faut s'étourdir, et les yeux troublés ne verront plus alors l'aridité de la route parcourue seul, tout seul au monde, quand on l'avait rêvée émaillée de fleurs, et franchie côte à côte, en se laissant aller à la douceur de vivre, d'aimer et d'être heureux.

Le cerveau légèrement échauffé par les vapeurs de l'absinthe, Broze se mettait au piano.

Il composait, en ce moment, une stupide opérette ayant pour titre « Tam tam ». C'était plein de bruit, de gaieté; et le directeur du théâtre, pour lequel il travaillait, lui promettait de monter avec luxe cette pièce nouvelle, où la musique et la richesse des décors devaient couvrir toutes les pauvretés de la pensée.

— Faites rire, soyez jeune, abandonnez les œuvres graves et austères; laissez-vous aller à toutes les excentricités de la fantaisie, avait dit le directeur, et vous deviendrez l'idole de la foule. La richesse viendra aussi. Et comme il fallait à David des sommes considérables pour solder les créances Van Ritten, pour subvenir aux frais de la maladie de Charmette, pour rémunérer toutes les sommités médicales qui venaient, le front penché, constater leur impuissance devant le pied gonflé et tuméfié de la jeune femme, David s'efforçait de faire rire.

Un jour, assis au piano, il préludait à une sorte de danse africaine où le tam tam, le gong, les cymbales devaient activer les bonds des noirs danseurs, lorsqu'un coup discret fut frappé à la porte.

Immédiatement il fut appréhendé par le brigadier et ses gendarmes.

On lui mit les menottes et on le transféra à Poitiers.

Il a été écroué à la maison d'arrêt.

M. le docteur Ricordeau a été installé, à Bonnillet même, dans la maison des époux Caillas qui ont mis, avec le plus grand empressement, leur demeure et tout ce qui pouvait être nécessaire en pareil cas à la disposition du blessé.

Il a auprès de lui sa femme, M^{me} Ricordeau, son frère et son oncle M. le chanoine Ricordeau.

Hier soir, une réunion de médecins a eu lieu pour savoir si l'extraction de la balle pouvait être opérée.

Cette opération a été remise.

Une nouvelle consultation aura lieu ce matin.

Les médecins sont partis pour Bonnillet à 7 heures 1/2.

Dernière heure. — L'état du docteur Ricordeau est resté stationnaire.

Au moment où nous mettons sous presse, le bruit de la mort du docteur court de nouveau en ville.

D'autre part, l'état du maréchal des logis Auvray se serait aggravé.

La Loire traversée sur du papier

On lit dans le *Messenger d'Indre-et-Loire* :

Nous avons annoncé l'arrivée à Tours de M. et M^{me} Tanneguy de Wogan, deux intrépides nautonniers, qui traversent en ce moment notre beau fleuve de la Loire sur deux mignons petits caouts... en papier.

En papier? me direz-vous; mais la chose est invraisemblable et il semble impossible qu'une pérégrination nautique puisse être effectuée sur de pareils esquifs.

C'est là précisément le raisonnement qui fut tenu à M. T. de Wogan, lorsqu'il y a quelques années il s'en vint commander chez M. Tellier, le fameux constructeur du quai de la Rapée, le premier bateau, l'objet de ses rêves.

Un canot de papier qui allait sur l'eau! Une telle fantaisie se concevait-elle?

Elle se conçut si bien que trois semaines après la visite de M. de Wogan chez le constructeur, la *Qui Vive*, terminé à point, se balançait mollement, et toutes voiles dehors, sur les copeaux de la salle de séchage.

C'était, et c'est encore (nous avons pu l'admirer lundi à l'hôtel du Faisan, où sont descendus M. et M^{me} de Wogan) un coquet petit bachot, bon et beau à la fois, dont voici, sans plus de phrase, le signalement :

Coque, trois millimètres d'épaisseur; pontage, deux. Dimensions: 5 mètres 10 de longueur sur 63 centimètres de largeur.

Firant d'eau, quelques centimètres à peine; un véritable passe-partout.

— Entrez, cria Broze.

Sur le seuil apparut le vieux Frantz, toujours vêtu simplement, mais d'une manière très soignée. Ses cheveux, bouclés naturellement et très blancs, semblaient pondrés. Il s'appuyait sur le bras de sa fille aînée.

M^{lle} Liéber allait atteindre sa vingt-neuvième année.

— J'aurai bientôt mis deux épingles à sainte Catherine, disait-elle parfois avec un sourire. Mon brevet de vieille fille est signé. Me voilà enrégimentée sous la bannière de la grande sainte.

Mais elle était dans l'élite de l'escadron. Elle avait pris rang parmi ces vieilles filles qui sont la consolation de leur famille, les anges tutélaires de tout ce qui souffre. Et si ses vingt-neuf ans lui avaient enlevé ce duvet de fraîcheur, qui est l'apanage de la première jeunesse, ils lui avaient laissé le charme de sa grâce, de son sourire, de sa douceur.

On peut dire qu'elle ne descendait jamais chez le musicien illustre, tant ses visites, rapides comme des apparitions, étaient rares.

Le plus souvent, lorsque l'aveugle désirait de son voisin quelques renseignements relatifs à la musique nouvelle, il se faisait guider par

Tout mouillé, l'esquif pèse 25 kilogrammes; ce qui ne l'empêche pas de recevoir une charge de 250 kilogrammes au besoin.

Le *Qui Vive*, ou plutôt les *Qui Vive* (puisqu'il y a deux bateaux) en a fait construire pour sa femme un semblable au premier) se manœuvrent à la pagaie et à la voile; cette dernière a à peu près la dimension de trois grands mouchoirs de poche cousus ensemble.

C'est sur ces singuliers bateaux que sont arrivés dimanche au ponton des bateaux à vapeur de M. Dillon, M. et M^{me} T. de Wogan, qui, après avoir parcouru la Seine, l'Yonne, la Saône, le Rhône, le golfe de Lion, la Méditerranée, les lacs de Nenchâtel, Genève, Lucerne, Zug, Zurich, Constance, de Gardes, le Danube, le Rhin, le Zuyderzée, l'Escaut, la Meuse, la mer du Nord, la Manche, etc., etc., traversent en ce moment-ci la Loire, et ont profité du beau temps pour s'arrêter quelques jours dans notre ville, où nous avons pu converser avec eux lundi, tandis qu'à l'hôtel du Faisan l'habile photographe, M. Peigné, braquait son appareil sur les deux bateaux et les intrépides canotiers.

M. T. de Wogan est un homme jeune encore, gai, vif, fort, aimant à converser, c'est de plus un de nos confrères: il a collaboré à divers journaux parisiens et raconté dans un livre, imprimé chez Hachette et paru en 1887, tous les voyages qu'il a effectués sur son *Qui vive*.

Ces voyages, M. de Wogan nous en a dit deux mots et a répondu complaisamment aux questions que notre indiscretion de reporter nous obligeait de lui adresser.

Grâce à la bienveillance de l'aimable canotier, nous avons pu apprendre par quelles circonstances les *Qui vive* en papier sont venus au monde et quel était le but poursuivi par M. de Wogan et sa femme dans leurs pérégrinations nautiques.

« Notre odyssee fluviale et lacustre, dit M. de Wogan, n'est nullement le résultat d'un pari, comme quelque-uns se le figurent.

« Pas le moindre enjeu dans l'affaire. Nos voyages n'ont rapporté à moi et à ma femme, que des dépenses, et quoi qu'ils n'aient pas toujours été ce qu'on peut appeler des voyages d'agrément, c'est uniquement pour notre plaisir que nous les avons effectués. Nous avons tenu à faire triompher, coûte que coûte, chez nous, l'innovation américaine du canot en papier. »

M. de Wogan est du reste convaincu que nos constructeurs, un peu récalcitrants au début, se montrent de jour en jour plus favorables à cette invention et il en donne quelques raisons.

Un canot de bois, tout gréé, peut coûter de 400 à 600 francs. En papier, il devrait coûter beaucoup moins, une centaine de francs environ, et serait à la portée de toutes les bourses.

Hermine. Ce jour-là, Hermine était absente. Frantz apportait une phrase mélodique entendue la veille. Il venait prier Broze de lui en donner une seconde audition, afin de la bien graver dans sa mémoire, et de pouvoir, à son tour, la faire chanter par l'orgue; mais avant d'adresser cette requête :

— Je vous interromps, dit-il, vous composez, je crois?

— Oui, répondit David. Oh! cela sera très gai, très grotesque; une tempête de bruits incohérents. Jugez plutôt.

L'organiste et sa fille prirent place sur un petit divan, et le pianiste posa ses doigts souples sur le clavier.

Par la fenêtre entr'ouverte, la ritournelle s'envolait jusqu'au Luxembourg, mêlant en joie un rassemblement de jeunes bambins, arrêtés pour écouter. Le compositeur s'animait, chantant lui-même, faisant entendre de la main droite des effets de clochettes, tandis que la main gauche imitait les coups monotones du tam tam.

Puis, le couplet achevé, tandis que la ritournelle reprenait plus bruyante et plus folle, David se mit à rire, d'un rire forcé.

— Oui, disait-il, ce sera très amusant. Je

« Ce n'est pas non plus un sport dangereux. Pour peu que l'on sache nager, qu'on s'en tienne aux parties navigables des rivières et des fleuves, et qu'on ait la prudence et le bon sens de ne rien tenter au-dessus de ses forces, on n'a point de risques grands à courir.

« L'insubmersibilité de l'embarcation est assurée par une sorte de tablier qui entoure à la fois l'hilloire — la seule partie non pontée du bateau — et le corps du *payageur*, empêchant ainsi la moindre goutte de pénétrer à bord.

« Il faut noter, de plus, que le papier n'a pas, comme le bois, de grain qui menace toujours de craquer et de se fendre; il ne se rétrécit jamais, ni le froid ni la chaleur n'ont d'action sur lui. »

Nous pourrions encore rapporter ici différents autres renseignements qu'a bien voulu nous donner M. Tanneguy de Wogan.

Le temps et l'espace nous manquent. Qu'il suffise au lecteur de savoir que M. de Wogan est un cœur aussi généreux que son audace est incroyable.

Rien n'est plus amusant et en même temps plus touchant que l'histoire qu'il nous a racontée où il est dit que, voyageant dans la Flandre, l'habile navigateur, pour donner à un pauvre musicien ambulancier qui venait de crever sa contrebasse de quoi acheter un nouveau gagnepain, transforma le *Qui vive* en un instrument de musique et donna ainsi un concert qui produisit une abondante recette.

Mais nous en avons assez dit. La curiosité du lecteur doit être satisfaite.

Ajoutons que le passage de M. de Wogan à Tours n'a pas été inutile.

Il a fait au moins un prosélyte.

Nous connaissons un de nos compatriotes qui a l'intention d'acquérir un bateau en papier.

LOUIS FRANCHET.

ABONNEMENTS D'UN MOIS

Cette année, pendant la période électorale, l'administration du journal *l'Écho Saumurois* servira des abonnements d'UN MOIS au prix de TROIS FRANCS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 juillet 1889.

Durant la première partie de la Bourse, les rentes ont diminué, puis des achats sont survenus et ont rétabli les cours au niveau de la veille. Le 3 0/0 a fermé à 83.40; le 4 1/2 0/0 mieux soutenu cote 104.55.

Le Crédit Foncier obéissant aux mêmes tendances cote d'abord 1,247.50, puis remonte assez vivement à 1,252.50. Les obligations des différents types ont repris une meilleure allure; on signale des achats très importants sur tout le groupe.

La Banque d'Escompte se négocie couramment à 503.

vois déjà tout mon peuple noir, s'agitant, gambadant devant un roi aux plumes rouges. C'est stupide, c'est de la musique atrocement mauvaise, mais la masse l'appréciera. Mon morceau sera bissé. N'est-ce pas que c'est gai? n'est-ce pas que c'est enlevé?

Puis, tout à coup, se retournant vers ses amis, dont le silence l'étonnait, il demeura confondu. Frantz écoutait d'un air mélancolique, et, dans les yeux de Gabrielle, il vit distinctement briller une larme.

— Quoi! vous pleurez, mademoiselle, s'écria-t-il, ma musique est donc bien triste?

— Oui, elle est triste, répondit gravement la jeune fille. Ah! ce n'est pas ainsi que vous composiez quand, autrefois, il y a déjà si longtemps, vous veniez nous faire entendre vos fraîches et pures inspirations. Je me sentais saisie, transportée par leur beauté. Parfois vous emportiez l'âme, vous la faisiez planer, vous lui donniez comme un avant-goût des concerts du ciel. Mais ceci... qu'est-ce que ce bruit d'accords, ces chants de danseurs avinés et en délire? Oui, je suis triste, parce que Dieu vous avait confié un instrument divin et que vous en avez brisé les cordes.

(A suivre.)

La Société Générale varie de 452 à 453. L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas passe de 717.50 à 720.

Le Crédit Lyonnais est tenu à 663.75. Le Panama se négocie sur le cours de 52.50.

L'action de la Tour Eiffel fait 875.

En raison du développement considérable des opérations de la Société des Voyages Internationaux, le ministre des finances vient d'autoriser l'établissement d'un bureau spécial de poste et télégraphie, dans le vaste local du boulevard des Capucines. Le but économique de cette société, on le sait, consiste à permettre à toute personne qui veut venir visiter l'Exposition, de couvrir, moyennant le prix de 25 et 20 fr. par jour, tous ses frais de séjour sans exception et dans les conditions les plus favorables.

Le vin de *Quinium Labarraque*, unique préparation de ce genre qui ait été approuvée par l'Académie de Médecine de Paris, est un réparateur des forces puissantes qui est administré avec le plus grand succès dans les convalescences de fièvres typhoïdes, fluxions de poitrine, suites de couches, etc., etc.

« J'ai conseillé l'usage de votre *Quinium* à un grand nombre de malades. Après avoir longtemps cherché un tonique puissant, je l'ai trouvé dans votre *Quinium*, que je regarde comme la réparation par excellence des constitutions épuisées. »

D^r CABARET.

Nota. — En raison de sa richesse en principes actifs, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que les produits similaires. Prix: 6 fr. la bouteille, 3 fr. la demi-bouteille, dans toutes les pharmacies.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE
GOUVERNEMENT DE SAINT-LOUIS
EMPRUNT 6 0/0 OR garanti de Fr. 12,500,000 ou £ 500,000
Loi du 23 Août 1888

25,000 Obligations de Fr. 500 ou £ 20

Rapportant 30 fr. par an ou 1 £ 4 shillings sterling

Paiement semestriel à Paris, Bruxelles et Londres (1^{er} mai et 1^{er} novembre)

SANS AUCUNE RETENUE DES IMPÔTS EXISTANTS

Remboursables en 33 ans: Paris, Bruxelles, Londres

Tirages: Avril et Octobre. — Remboursement: Mai et Novembre

Le PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU en OCTOBRE 1889

Le Gouvernement prend à sa charge tous impôts argentins créés ou à créer

GARANTIES

La totalité des Actions et des bénéfices

de la Banque de la Province de Saint-Louis. — Les

coupons de la Rente nationale 4 1/2 0/0

ou acheté par ladite Banque, en emploi de tout son

capital social. — Les patentes, contributions

directes et contributions sur les bestiaux

— Une première hypothèque sur environ 600

hectares carrés de terres Domaniales.

Prix d'émission: 462 fr. 50

Jouissance 1^{er} Mai 1889

PAYABLES COMPTANT

Contre livraison des titres définitifs

PLACEMENT A 6 1/2 0/0 EN INTÉRÊTS

Souscription publique le Mercredi 17 Juillet 1889

A la BANQUE PARISIENNE, 7, rue Chauchat, et

chez tous ses correspondants en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT par CORRESPONDANCE

Les demandes seront servies par

ordre d'inscription

La cote officielle sera demandée à Paris et à Bruxelles.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 4.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux,

« obtiennent mille

guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies

de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres,

chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé

pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers,

consulte le dernier dimanche de chaque mois, à

Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt

des Pommades MAHON à Saumur; à la pharmacie

PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul

et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

MAISON D'HABITATION

A Saumur, rue de Lorraine, 32, Avec Cour, Jardin bien arbruité.

Vastes Communs.

Le tout en très bon état.

FACILITÉS POUR LE PAIEMENT.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire. (379)

Etude de M^e CORMERY, notaire à Baugé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Par le ministère dudit M^e CORMERY, à la Mairie de la commune d'Echemiré, près Baugé, le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à deux heures de l'après-midi.

La belle petite Propriété

DU

BAS-MINCÉ

Située commune d'Echemiré, COMPOSÉE :

1° De la ferme de Bas-Mincé, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, prés, taillis, pâtures et pièce d'eau; ferme contenant environ dix-neuf hectares quatre-vingt-six ares vingt

centiares 19h.86 a.20 c.

2° Et de l'ancienne petite closerie de la Basse-Gagnerie, consistant en bâtiments, cours, issues et terre labourable, closerie contenant environ 2 h.20 a.20 c.

Contenance totale. 22h.06 a.20 c.

Cette propriété borde la route d'Echemiré à Cheviré-le-Rouge et est exclusivement composée de terre de culture très facile.

Elle offre l'agrément de la pêche et de la chasse.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser :

A M. Alexandre CARRET, demeurant au bourg de la commune de Varrains, près Saumur, propriétaire de la moitié des immeubles à vendre;

Aux représentants de M. et M^{me} PASQUIER-HARDOUIN, décédés dite commune de Varrains, c'est-à-dire, notamment :

M. Pierre PASQUIER, propriétaire à Beaulieu, commune de Saumur;

M. Augustin PASQUIER; M. GONDOIN-PASQUIER; M. Félix et Alexandre HARDOUIN, tous propriétaires à Varrains; Ou à M^e CORMERY, notaire à Baugé. (343)

ON DEMANDE un apprenti pour le commerce au BAZAR DU 35 CENTIMES, tenu par DAVEAU, doreur, rue du Puits-Neuf, 14, et 17 et 15, rue de la Cocasserie, Saumur.

UN GARÇON de 15 à 16 ans, demande à soigner des chevaux ou à faire des courses. S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire: Administration de la C^e concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR

AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIKES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de MM. Wickham Fr^s, Drs, Ch^{ms}, Hern^{es}, rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	83 30	Banque de France	3750 »	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	377 »	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	86 20	Banque d'Escompte	502 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	455 »	Obligations	
4 1/2 1883	104 35	Comptoir d'Escompte	97 50	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	450 »	Compagnie parisienne du Gaz	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1250 »	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	449 »	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	
Oblig. 1855-60 3 0/0	532 »	Crédit Industriel et Commercial	580 »	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	375 »	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	
— 1865 4 0/0	527 »	Crédit Lyonnais	670 »	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	444 »	— 6 0/0 2 ^e série	
— 1869 3 0/0	410 »	Dépôts et Comptes courants	400 »	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		— obligations à lots	
— 1871 3 0/0	396 »	Crédit Mobilier	595 »	Est 3 0/0 anc. r. à 500	400 »	Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1875 4 0/0	520 25	Société Générale	452 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	405 »	FONDS ÉTRANGERS	
— 1876 4 0/0	520 »	Est	795 »	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	409 »	Emprunt russe 1862 5 0/0	
— 1886 3 0/0	375 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1291 25	Nord 3 0/0 r. à 500	414 »	— 1870 5 0/0	
Bons de liquidation	524 25	Midi	1152 50	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	409 »	— 1884 5 0/0	
				Quest 3 0/0 anc. r. à 500	408 »	— 1889 4 0/0	
						91 »	

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										BORDEAUX — SAUMUR — PARIS										LIGNE D'ORLÉANS													
STATIONS										STATIONS										STATIONS													
Paris	Chartres	Château-du-Loir	Noyant-Méon	Linières-Bouton	Vernantes	Blou	Vivry	SAUMUR (Orl.)	Nantilly (arrivée)	Bordeaux	Saintes	Niort	Thouars	Montreuil-Bellay	Brézé-Saint-Cyr	Chacé-Varrains	Nantilly (arrivée)	SAUMUR (Etat)	Nantilly (départ)	Nantes	Angers	La Ménitrie	Les Rosiers	Saint-Clément	Saint-Martin	Saumur (arrivée)	Varennes	Port-Boulet	Langeais	Tours (arrivée)	Paris (arrivée)		
7 55	9 34	10 13	11 20	11 29	11 43	11 54	12 2	12 15	12 23	7 55	9 34	10 13	11 20	11 29	11 43	11 54	12 2	12 15	12 23	11 45	2 19	2 52	7 10	7 19	7 26	3 22	3 27	3 52	4 26	5 5	10 39		
12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	12 30	6 10	6 30	6 43	9 11	9 17	9 26	9 33	9 37	9 48	10 19	11 6	3 6		
12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	12 50	8 40	8 44	8 44	11 16	11 16	11 59	12 23	12 27	12 38	12 49	1 21	1 59	2 35	3 1
1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	1 11	12 7	12 7	12 7	12 16	12 16	12 59	1 23	1 27	1 38	1 49	2 25	3 1		
1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	1 25	3 10	3 10	3 10	3 42	3 42	3 52	4 26	4 31	4 45	5 1	5 8	5 14		
1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	1 33	6 52	6 52	6 52	6 16	6 16	6 25	6 59	7 13	7 24	7 35	8 11	8 18		
1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	1 40	10 24	10 24	10 24	10 31	10 31	10 31	10 52	11 7	11 13	11 18	11 48	12 1		
1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	1 48	10 30	10 30	10 30	10 38	10 38	10 38	11 1	11 7	11 13	11 18	11 48	12 1		
2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	2 22	11 46	11 46	11 46	11 54	11 54	11 54	12 12	12 17	12 31	12 36	12 44	12 50		
6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	6 42	11 48	11 48	11 48	11 56	11 56	11 56	12 14	12 19	12 33	12 38	12 46	12 52		
6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	6 53	12 50	12 50	12 50	12 58	12 58	12 58	1 1	1 7	1 13	1 18	1 26	1 32		
7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	7 7	1 1	1 1	1 1	1 9	1 9	1 9	1 17	1 23	1 29	1 34	1 42	1 48		
7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	7 11	1 1	1 1	1 1	1 11	1 11	1 11	1 19	1 25	1 31	1 36	1 44	1 50		
7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	7 14	1 1	1 1	1 1	1 19	1 19	1 19	1 27	1 33	1 39	1 44	1 52			
7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	7 18	1 1	1 1	1 1	1 21	1 21	1 21	1 29	1 35	1 41	1 46	1 54			
7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	7 22	1 1	1 1	1 1	1 23	1 23	1 23	1 31	1 37	1 43	1 48	1 56			
7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	7 26	1 1	1 1	1 1	1 25	1 25	1 25	1 33	1 39	1 45	1 50	1 58			
7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	7 30	1 1	1 1	1 1	1 27	1 27	1 27	1 35	1 41	1 47	1 52	1 60			
7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	7 34	1 1	1 1	1 1	1 29	1 29	1 29	1 37	1 43	1 49	1 54	1 62			
7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	7 38	1 1	1 1	1 1	1 31	1 31	1 31	1 39	1 45	1 51	1 56	1 64			
7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	7 42	1 1	1 1	1 1	1 33	1 33	1 33	1 41	1 47	1 53	1 58	1 66			
7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	7 46	1 1	1 1	1 1	1 35	1 35	1 35	1 43	1 49	1 55	2 0	2 6			
7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50	7 50																			